COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 JUILLET 2017

Salle de la Mairie

A l'ouverture de la séance du Conseil Municipal = 11 conseillers présents sur 15

Présents :
M. BERTRAND Jean Michel
Mme PINAULT Joëlle
M. GUILLARD Gérard Jacky
M. HAMON Jean-Claude
Mme BOULERT Sophie
M. CATINAUD Gérard
M. THIOLIERE Franck
Mme COSSIAUX Laurence
M.TAMISIER Guy
M. ATKINS John
Mme OLIVEIRA da SILVA Jade

Absents représentés : M. BATOKO Adam (procuration à M. BERTRAND Jean Michel)
M. PETIT Serge (procuration à Mme COSSIAUX Laurence)

Absents : Mme AIRAULT Ludivine
M. GENTY Fabien

Secrétaire de séance : Mme PINAULT Joëlle

==========

- Lecture de l'ordre du jour :

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

- Approbation du procès-verbal du 19 mai 2017 :

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

- Points sur les dossiers traités par le Maire et/ou les Adjoints :

* Agrandissement du cimetière : les travaux ont commencé.

* Réseau d'eau : l'ARS demande un point mensuel : 320 M3 de production en juin. A ce jour, la production est de 250 M3.

* Projet éolien : le retour de la 3ème réunion de suivi est très intéressant. Une 4ème réunion sera mise en place. L'enquête publique se fera certainement en 2018.

* Plan climat : une étude sera à conduire au niveau de la Communauté de Communes ELAN avec l'aide du SEHV, dossier qui devra être finalisé pour fin 2018.

* Conseil d'École : le décret pour le retour à la semaine des 4 jours étant paru le 27 juin, il est décidé de rester à la semaine de 4,5 jours pour l'année scolaire 2017/2018.

* Déchets : une étude est en cours pour connaître où nous en sommes avec le tri. La Communauté de Communes optera certainement pour une tarification incitative.

* Fusion PALOMA/ELAN : PALOMA (Pays de l'Aurence, de l'Occitane et des Monts d'Ambazac) disparaît et sera repris par la Communauté de Communes ELAN au 01/09/2017.

* GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : le dossier est à finaliser pour la fin de l'année, compétence à charge de la Communauté de Communes ELAN.

***- Ratios d'avancement et avancement pour personnel communal* :** accord pour compléter les tableaux de promotion et pour rédiger les documents correspondants.

- Fixation tarifs concessions cimetière : le prix est fixé à 60 € le m2 (pour les terrains ayant fait l'objet d'une procédure de reprise).

- Prêt pour agrandissement du cimetière : il est retenu la proposition faite par la Caisse d'Épargne soit 50000 € sur 20 ans à taux fixe de 1,65 %.

- Répartition du FPIC : Info : c'est la Comcom qui va percevoir le FPIC (voté à l'unanimité du Conseil Communautaire). La Commune devrait subir une perte de 1200 €/mois qui serait couverte par la Communauté de Communes ELAN, sous forme de dotation de solidarité.

- Questions diverses :

- Virement de crédits budget AEP :

art 6061 = (fournitures non stockables)	= - 500 €
art 701249 (reversement aux agences)	= + 500 €

- Virement de crédits budget Commune :

- Section de Fonctionnement :

art 023 (virement à la section d'investissement)	= + 35000 €
art 775 (produits des cessions d'immobilisations)	= + 35000 €

- Section d'Investissement :

art 2764 (créances sur des particuliers)	= + 35000 €
art 024 (produits des cessions d'immobilisations)	= + 35000 €

- Signature d'une convention de mise à disposition de moyens et de personnel pour l'entretien de la voirie communautaire avec la Communauté de Communes ELAN.

- Encaissement d'un chèque de 21 € émis par l'Association Les Tracteurs Rouges en règlement de photocopies.

- Création d'un ossuaire municipal destiné à recevoir les restes mortels provenant de concessions non renouvelées ou ayant fait l'objet d'une procédure de reprise ou pour état d'abandon. M. le Maire prendra les arrêtés nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.
Vu par Nous, BERTRAND Jean Michel, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,
BERTRAND Jean Michel

MAIRIE de BERSAC-SUR-RIVALIER (Haute-Vienne)